



**REVENTE  
IMMOBILIERE**

**votre courtier :  
OVALIE ASSURANCES**

# Garanties et caractéristiques

- **Biens visés** : résidence principale ou secondaire et investissements locatifs
- **Principe** : couvrir la moins-value réalisée lors de la revente du bien immobilier lorsque celle-ci est consécutive à l'un des faits générateurs cités ci-dessous
- **Risques couverts/ Faits générateurs – résidence principale:**
  - Décès accidentel
  - PTIA accidentelle
  - Perte d'emploi / Mutation professionnelle (+50km) / Liquidation judiciaire (carence de 6 mois ; exclusion de la rupture amiable du contrat de travail)
  - Naissances multiples (carence 9 mois)
  - Divorce (carence 6 mois)
  - Rupture de PACS ( carence 12 mois)
- **Risques couverts/ Faits générateurs – investissement locatif & résidence secondaire:**
  - Décès accidentel
  - PTIA accidentelle
  - Perte d'emploi / Liquidation judiciaire (carence de 6 mois ; exclusion de la rupture amiable du contrat de travail)
  - Divorce (carence 6 mois)
  - Rupture de PACS ( carence 12 mois)

# Garanties et caractéristiques

- **Définition de la moins-value** (= Prix de revient - prix de revente net)
  - Prix de revient = prix d'achat + frais de notaire + frais d'hypothèque + travaux (prévus dans l'acte de prêt)
  - Prix de revente net = prix de revente – commission agence (plafond 5%)
  - Dans ces différents cas, couverture de la moins-value, jusqu'à 20% du prix de revient garanti avec un plafond de 31000 €
  
- **Durée de couverture** : 9 ans
  
- **Prime unique pour 2 têtes**
  
- 9 ans :
  - Investissement locatif (sans mutation professionnelle-sans naissance multiple)



**EFFORT D'ÉPARGNE**

**votre courtier :  
OVALIE ASSURANCES**

# Garantie Trésorerie

- **Objectifs** : garantir l'acquéreur d'un bien immobilier lié à un investissement locatif à usage d'habitation en cas de différentiel entre le montant mensuel de l'emprunt (mensualité incluant les frais d'assurance) et le loyer perçu (charges comprises)
  
- **Faits générateurs** :
  - Décès accidentel
  - Invalidité Permanente Accidentelle
  - Incapacité de travail
  - hospitalisation
  - Perte d'emploi
  
- **Produit couplé à la revente immobilière – vendu simultanément**
  
- Pas de sélection médicale à l'adhésion
  
- Durée de l'assurance : 9 ans

# Les garanties

- Montant de la garantie : différentiel constaté avant le sinistre entre le montant du dernier loyer (charges comprises) perçu par l'Assuré et la dernière mensualité dans la limite de 300€
  
- Franchise :
  - Arrêt de travail : 60 jours
  - Perte d'emploi : 90 jours
  - Hospitalisation : 30 jours
  
- Carence :
  - Arrêt de travail : 90 jours
  - Perte d'emploi : 180 jours
  - Hospitalisation : 90 jours
  
- Durée maximum d'indemnisation : 12 mois
  
- Modalité à vérifier au moment du sinistre :
  - Perte d'emploi :
    - être salarié depuis au moins 12 mois chez le même employeur
    - l'âge limite de l'assuré est fixé à 55 ans à la date de la lettre de notification par l'employeur
  - Arrêt de travail :
    - être salarié ou travailleur non salarié
    - avoir moins de 65 ans
  
- Prime unique d'assurance pour 9 ans *pour 2 têtes*